

DELIBERATION N° 81/176 : SUBVENTION NOEL DES ENFANTS SANS JOIE

Monsieur JULLIEN, Conseiller Municipal chargé des Finances, informe l'Assemblée que par un courrier du 15 Octobre 1981, le Chef des informations de l'Est Républicain s'occupant du lancement de la Campagne du Noël des Enfants sans joie, sollicite un élan de générosité de la part de la Municipalité.

Il propose à l'Assemblée d'apporter son concours à cette campagne en attribuant une subvention de 500 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- attribue une subvention d'un montant de 500 Frs pour la campagne 1981 du "Noël des Enfants sans joie", à l'Est Républicain,
- rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 1981, article 657.